

### LOCATION

#### Baux d'habitation soumis à la Loi du 6 juillet 1989 (conforme à la Loi ALUR) - Meublés et vides

	Honoraires TTC A la charge du Bailleur				Honoraires TTC A la charge du Locataire			
	T1	T2	T3	T4 et +	T1	T2	T3	T4 et +
• Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	10€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	7€/m <sup>2</sup>	6€/m <sup>2</sup>	10€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	7€/m <sup>2</sup>	6€/m <sup>2</sup>
• Etat des lieux d'entrée			3€/m <sup>2</sup>			3€/m <sup>2</sup>		
• Entremise et Négociation			Forfait de 100€			néant		

#### Baux d'habitation NON soumis à la Loi du 6 juillet 1989

	A la charge du Preneur	Honora ires affé rents aux visi tes, à la consti tution du do ssier, à la ré daction du ba il et à l'établiss ement de l'Etat des lieux d'entrée
• Location à usage commercial, industriel, ou artisanal	10% TTC de la première période triennale	
• Location à usage professionnel	20% TTC du loyer annuel	
• Location de courte durée	10% TTC du loyer annuel	
	A la charge du Bailleur	A la charge du Locataire
• Boxes, parkings, garages, caves et dépendances	7,5% TTC du loyer annuel	7,5% TTC du loyer annuel

### GESTION

	A la charge du Bailleur	A la charge du Locataire
• Gestion sans assurance calculée sur le montant des loyers hors charges	8,44% TTC	néant
• Assurance GLI garantie des loyers impayés calculée sur la base de tout encaissement (loyer + charges)	2,18% TTC	néant

### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

	A la charge du Bailleur	A la charge du Locataire
• Etat des lieux de sortie	2% TTC du loyer brut annuel dans la limite de 3€/m <sup>2</sup> de surface habitable	néant
• Frais de clôture de compte (photocopies, clôture comptable, traitement des dossiers, édition de Grand Livre...)	Forfait de 75€ TTC par lot	néant
• Gestion de sinistre d'assurance	Forfait de 60€ TTC	néant
• Vacation	84€ TTC de l'heure	néant
• Frais établissement d'attestation CAF ou MSA	néant	5€ TTC
• Frais d'envoi de courrier recommandé		15€ TTC à la charge du destinataire

### TRANSACTION

Prix net vendeur	Honoraires TTC A la charge de l'Acquéreur
• Jusqu'à 100 000€	8,00%
• De 100 001€ à 250 000€	6,50%
• A partir de 250 001€	5,50%

*Frais de Notaire en sus*

### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

• Vacation avis de valeur (succession, ISF...)	Forfait de 150€ TTC
--	---------------------

### INFORMATIONS GENERALES

- Le Mandat est obligatoire
- La délivrance d'une note est obligatoire
- En cas de délégation de mandat, le barème applicable est celui du titulaire du Mandat initial
- Les honoraires de location sont dus à compter de la réalisation de la prestation